



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Conseil Municipal
Séance du 17 mars 2023 – 19 heures
Convocation du 10 mars 2023
Séance ordinaire

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le

ID : 059-215904897-20230321-DCM0317_17-DE



Membres en exercice : 27

Présents : 21 (jusqu'au point n°2) et 22 (à partir du point n°3)

Absents Excusés Représentés : 2 (jusqu'au point n°2) et 3 (à partir du point n°3)

Absents : 2

Étaient présents : M. Alain MENSION, Maire

Mrs Mmes Karine SKOTAREK – David MORTREUX – Geneviève LECLERCQ – Cédric STICKER - Pascaline VITELLARO – Maria IULIANO – Régis SALLES – Bernard TRICOT – Bernard HELLEBUYCK – Michel COURTECUISSÉ – Marie-Louise LEMAIRE – Maryline MARLIÈRE – Salvatore BELLU – Christian LEMAR – Céline CARNEAU – Stéphanie LEMAIRE – Kitty DUQUESNE – Anthony WATTEAU – Angélique GOGÈ – Aurélie PETIT – Angélique DHINNIN (à partir du point n°3).

Étaient absents excusés représentés : Mme Mrs Pascal KACZMARCZYK représenté par Bernard TRICOT – Clémence BARBIER représenté par Angélique DHINNIN (à partir du point n°3) – Gaëtan GRARD représenté par Salvatore BELLU.

Étaient absents : Mrs Christian LANGELIN – Sébastien MANCHE.

Président de la séance : M. Alain MENSION, Maire

Secrétaire de séance : Mme Karine SKOTAREK, 1^{ère} Adjointe

DCM_20230317-17 - Sécurité routière – Dispositif d'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération 2023 (ASRDA) – Installation de feux micro-régulés – création de passages piétons et mise en accessibilité des trottoirs rues Pasteur/Hôpital (RD320A) – Demande de subvention.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet :
 - o d'installation de feux micro-régulés rues Pasteur/Hôpital avec répéteurs piétons et raccords dans l'armoire et essais divers
 - o de création de deux passages piétons
 - o de mise en accessibilité des trottoirs avec signalisation

pour un coût de 32 111,91 € HT comme détaillé ci-dessous :

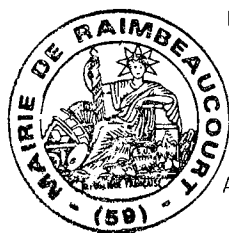
- Feux micro-régulés
 - Coût : 27 154.60 € HT
 - Subvention : 20 365.95 € (75 %)
- Passages piétons et mise en accessibilité des trottoirs
 - Coût : 4 957.31 € HT
 - Subvention : 2478.65 € (50 %)
- de solliciter une subvention auprès du Département au titre de l'ASRDA 2023 à hauteur de 22 844,60 €
- d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette décision.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance
1^{ère} Adjointe,

Karine SKOTAREK



Le Maire,

Alain MENSION

Publié sur le site Internet le 22/03/2023